

Octopize, lauréat du concours i-Nov pour sa solution unique d'anonymisation des données personnelles : les avatars

Le **Premier ministre** a décidé d'attribuer une participation du Programme d'investissements d'avenir (P.I.A.), d'environ un demi-million d'euros, à la société Octopize dans le cadre de la 8^{ème} vague du concours d'innovation **i-Nov**. Octopize concourait dans la thématique **Numérique Deep Tech**. Son projet porte sur le déploiement de sa méthode disruptive d'anonymisation des données personnelles : les **avatars**.

Co-piloté par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, opéré par Bpifrance et l'ADEME, ce concours récompense les start-up et PME porteuses de projets d'innovation à fort potentiel pour l'économie française. Le Gouvernement souhaite ainsi accélérer le **développement d'entreprises innovantes, à fort contenu technologique et à la pointe de la recherche**. Le concours i-Nov favorise les **entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure mondiale**. Octopize, start-up nantaise labellisée Deeptech, répond à ce double objectif d'innovation technologique et d'ambition européenne.

Les avatars, une révolution pour le marché des données personnelles

En effet, Octopize ambitionne de devenir le **leader européen de l'anonymisation des données personnelles**, grâce à une méthode unique et brevetée : les **avatars**. Cette innovation de rupture, basée sur une nouvelle technique d'Intelligence Artificielle, permet d'exploiter et partager les données personnelles dans le respect absolu de la vie privée. En 2020, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a audité cette méthode avec succès et a attesté la conformité de la solution vis-à-vis des trois critères sur l'anonymisation décrits dans l'avis du G29¹.

Les **avatars** transforment les données personnelles en **données synthétiques anonymes et statistiquement pertinentes**. En conservant la qualité et la structure des données originales, les résultats sont aisément reproductibles. D'autre part, les **avatars** sortent du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ils deviennent ainsi **exploitables, partageables (même en dehors de l'Union européenne) et conservables sans limite de durée**. La différence vis-à-vis des solutions concurrentes ? Grâce à ses métriques, Octopize quantifie et prouve ainsi l'efficacité de ses **avatars** aussi bien sur le respect de la vie privée que sur la qualité des données. Les **avatars** deviennent des données multi-usages, multi-usagers et sans date de péremption, ne faisant plus courir de risque aux individus à l'origine des données.

À l'ère du big data, les **avatars** sont donc une révolution pour le marché des données personnelles. En effet, si la croissance exponentielle de la collecte des données personnelles offre un gisement de valeur incommensurable, tant pour les acteurs économiques que les services publics, elle s'accompagne de risques lourds, pesant sur la protection de vie privée des individus concernés. Preuve en est l'accumulation des affaires liées à l'hébergement ou le traitement des données personnelles européennes par des opérateurs américains : Google Analytics, Meta... **Les avatars sont la solution pour exploiter et partager les données personnelles de manière éthique.**

¹ https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/wp216_fr.pdf

Les avatars, déjà utilisés dans le secteur de la santé

D'ailleurs, les clients d'Octopize ne s'y sont pas trompés. Les **avatars** sont déjà commercialisés dans un secteur collectant des données hautement sensibles : la santé. Des données tabulaires et des séries temporelles sont anonymisées via un **logiciel** ou du **service**. La Clinique des données, par exemple, rattachée au CHU de Nantes, exploite avec l'accord de la CNIL les données de ses patients grâce aux **avatars**. Il en va de même pour l'AP-HP, le CHU d'Angers, l'Inserm, SOS Médecins, le projet européen HAP2, le Health Data Hub ou encore avec des start-up comme Epidemium, EchOpen ou Samdoc, et avec des laboratoires pharmaceutiques comme illustré récemment avec Roche.

Les avatars ouvrent ainsi la voie à la revalorisation des données de santé. Ils débrident la recherche médicale et facilitent la science ouverte. La start-up Octopize est fière de contribuer à cet enjeu de santé publique vital, exacerbé par la crise sanitaire.

Et si demain, les avatars devenaient la norme dans l'Union européenne ?

Avec le financement i-Nov, Octopize accélérera la R&D pour étendre l'usage des **avatars** à des données complexes (textuelles, spatiales, etc.) et améliorer l'industrialisation de la méthode, afin de devenir le leader européen de l'anonymisation des données. La force de la méthode Octopize réside dans sa souplesse, qui permet de s'adapter à tous les besoins, de l'usage interne à l'open data, et dans sa robustesse, qui ouvre la voie à une large variété d'utilisations. La prochaine étape d'Octopize est déjà en marche et vise à conquérir de nouveaux marchés français et européens : banque, marketing, assurance, finance, mobilité, collectivités, etc.

Octopize prône un changement radical dans l'utilisation des données au service de tous et respectueux de chacun : réservons les données personnelles aux usages personnels et utilisons les **avatars** pour tous les autres usages. Et si demain, les **avatars** devenaient la norme au sein de l'Union européenne ?

Avec Octopize, exploitons la valeur des données au service de tous, dans le respect de chacun.

À propos d'Octopize

Octopize – Mimethik Data est une startup Deeptech nantaise qui ambitionne de devenir le leader européen de l'anonymisation. Elle a développé et breveté une méthode unique d'anonymisation des données personnelles, dont la conformité est attestée par la CNIL en juin 2020 : les **avatars**. La méthode est commercialisée sous forme de logiciel ou de service permettant de nouveaux usages de façon éthique. Elle est déjà reconnue dans le secteur de la santé et dans d'autres verticales. La startup compte une dizaine de personnes. En septembre 2021, Octopize a réalisé une levée de fonds de 1,5 million d'euros auprès de plusieurs investisseurs en capital-risque, Bpifrance et des Business Angels. Lauréate 2022 du concours i-Nov, sur décision du Premier ministre, elle s'ouvre à d'autres secteurs économiques et confirme son ambition.

Pour en savoir plus : <https://octopize-md.com/>

Fondateur : Olivier BREILLACQ – [linkedin.com/in/olivier-breillacq](https://www.linkedin.com/in/olivier-breillacq)

Contact presse : contact@octopize.io

À propos du Concours i-Nov

Lancé en 2017 et co-piloté par le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le concours i-Nov compte déjà plus de 400 lauréats. Il s'inscrit dans le continuum du « Concours d'innovation », se déclinant autour de 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov. Le concours d'innovation marque un engagement de l'État via des financements, une labellisation et une communication renforcée, permettant de soutenir le développement d'entreprises fortement innovantes et technologiques. En amont, les concours i-PhD et i-Lab visent à encourager l'émergence et la création de start-up Deeptech, nées des avancées de la recherche de pointe française. En aval, le concours i-Nov soutient les projets de développement innovants portés par des start-up et des P.M.E.. Ce concours est financé par l'État via le Programme d'investissements d'avenir (P.I.A.) dans le cadre de France 2030. Il mobilise jusqu'à 80 millions par an autour de thématiques comme la révolution numérique, la transition écologique et énergétique, la santé ou la sécurité. Il est opéré par Bpifrance et l'ADEME. Pour les lauréats, c'est une opportunité d'obtenir un cofinancement de leur projet de recherche, de développement et d'innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 et 5 millions d'euros. À la clé, une aide financière jusqu'à 45 % du coût du projet sous forme de subventions et avances récupérables.

Pour en savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-lancement-de-la-8eme-vague-du-volet-i-nov-du-concours-d-innovation>

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (P.I.A.)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le P.I.A. finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le P.I.A. soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retour sur investissement pour l'État. Le quatrième P.I.A. (P.I.A.4) est doté de 20 milliards d'euros d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 milliards d'euros contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance.

Pour en savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir>

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises à chaque étape de leur développement en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-up, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner et faire face à leurs défis.

Pour en savoir plus : <https://www.bpifrance.fr>